



Bruxelles, le 28.8.2014
COM(2014) 537 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière d'aide humanitaire
et de protection civile et leur mise en œuvre en 2013**

Table des matières

Points saillants.....	3
Le contexte mondial.....	4
<i>Des situations d'urgence plus fréquentes.....</i>	<i>4</i>
<i>Violations du droit humanitaire international.....</i>	<i>5</i>
<i>Une période de difficultés économiques.....</i>	<i>5</i>
Opérations d'aide humanitaire.....	7
<i>Préparation aux catastrophes et résilience.....</i>	<i>12</i>
<i>Les enfants de la paix.....</i>	<i>13</i>
<i>Lien avec d'autres instruments de l'UE.....</i>	<i>13</i>
Opérations en matière de protection civile.....	13
Ressources financières et humaines.....	17
Politique en matière d'aide humanitaire et de protection civile.....	19
Conclusion.....	22

Introduction

Le présent rapport annuel expose les principaux résultats obtenus par la Commission européenne sur le plan stratégique ainsi que ses principales activités dans le domaine de l'aide humanitaire et de la protection civile, menées pour la plupart par l'intermédiaire de sa direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) au cours de l'année 2013. S'il ne décrit pas en détail l'ensemble des travaux et des actions entreprises, il présente assurément les activités et évolutions essentielles.

Le mandat d'ECHO englobe à la fois l'aide humanitaire et la protection civile. Il s'agit là des deux principaux mécanismes dont dispose l'Union européenne (UE) pour assurer le déblocage rapide et efficace d'une aide d'urgence aux populations confrontées aux conséquences immédiates des catastrophes.

L'UE fournit une **aide humanitaire** d'urgence aux populations les plus démunies des pays tiers. Cette aide constitue un moyen de survie pour les personnes qui sont touchées par des catastrophes d'origine naturelle ou humaine et permet aux communautés constamment exposées à ces phénomènes de se préparer pour y faire face à l'avenir. Les opérations de **protection civile**, qui viennent compléter l'aide humanitaire, incluent un soutien immédiat d'équipes d'experts, la fourniture de matériel de sauvetage et un suivi en temps réel des catastrophes à venir, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

En cas de catastrophe, l'aide doit être fournie sur-le-champ. Une intervention rapide et efficace de la communauté internationale peut sauver des vies dans une telle situation. **L'UE et ses États membres fournissent plus de la moitié¹ du financement mondial destiné à répondre aux besoins des populations touchées par des catastrophes d'origine humaine ou naturelle.** Grâce à ses actions humanitaires, l'UE intervient immédiatement en cas de catastrophe, aide les communautés à se préparer à faire face aux difficultés à venir et œuvre activement en faveur du respect du droit humanitaire international.

POINTS SAILLANTS

Par l'intermédiaire des instruments d'aide humanitaire et de protection civile, l'UE a fourni en 2013 une aide d'urgence importante fondée sur les besoins recensés, d'un **montant total de 1 353 millions d'euros en crédits d'engagement²**.

Quelques données et chiffres clés:

- environ **124 millions de victimes³** de catastrophes d'origine naturelle ou humaine ou de crises prolongées ont été secourues;
- une aide humanitaire a été apportée dans **plus de 90 pays tiers**;
- l'UE et ses États membres ont été aux avant-postes de **toutes les catastrophes de grande ampleur** à travers le monde, en intervenant notamment dans la crise syrienne, et ont fourni le **plus grand soutien financier international**;
- une **collaboration sans précédent de l'UE** a été mobilisée au cours de l'immense catastrophe provoquée par le typhon Haiyan aux Philippines. L'UE

¹ Selon les données disponibles les plus récentes (2013) (Aide humanitaire mondiale: <http://www.globalhumanitarianassistance.org>).

² 1 326 millions d'euros en faveur de l'aide humanitaire et 27 millions d'euros en faveur de la protection civile (20 millions d'euros à l'intérieur de l'UE et 7 millions d'euros à l'extérieur de l'UE).

³ Dont 106 millions ont bénéficié d'une aide humanitaire et alimentaire et 18 millions ont participé à des programmes de préparation aux catastrophes.

et ses États membres ont fourni, en complément d'une aide en nature, un appui financier de 180 millions d'euros;

- **l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne**⁴ a été confirmée et 18 000 possibilités de volontariat seront proposées entre 2014 et 2020;
- le **mécanisme de protection civile de l'UE**⁵ a été activé à **36 reprises** (à la suite de demandes d'assistance, de pré-alertes ou de demandes de surveillance).

Une étape importante a été franchie en 2013 puisque le **Centre de réaction d'urgence** a été inauguré au mois de mai, ce qui facilite grandement la gestion des opérations – notamment sur le plan de leur coordination et des interventions en cas de catastrophe – grâce à un système complet de garde 24 heures sur 24 et sept jours sur sept (depuis le 1^{er} octobre 2013). Le centre a pour mission principale de fournir un soutien opérationnel et de mener à bien des activités de veille et d'analyse situationnelles intégrées pour coordonner les interventions au moyen des instruments d'aide humanitaire et de protection civile.

LE CONTEXTE MONDIAL

Des situations d'urgence plus fréquentes

À l'échelle mondiale, la fréquence, la complexité et la gravité des catastrophes naturelles ne cessent de croître et des phénomènes tels que le changement climatique, l'urbanisation rapide et le sous-développement viennent aggraver la situation. Les conflits armés et les crises prolongées constituent également des tendances préoccupantes à travers la planète. En tant que principaux donateurs internationaux d'aide humanitaire, l'UE et ses États membres ont répondu avec détermination à ces défis au cours de l'année 2013.

L'année 2013 a été caractérisée par un très grand nombre de crises humanitaires et de catastrophes, ainsi que par une grande vulnérabilité. D'après l'analyse des tendances annuelles, les besoins surpassent de plus en plus les ressources disponibles. La fourniture de l'aide humanitaire et les opérations de protection civile deviennent également de plus en plus complexes. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles, aux lourdes conséquences, renforcent plus que jamais le caractère imprévisible des crises humanitaires.

Les statistiques publiées par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED)⁶ et le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de

⁴ Le règlement (UE) n° 375/2014 relatif à l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne a été adopté le 3 avril 2014. Environ 18 000 volontaires participeront à cette initiative entre 2014 et 2020, qui se traduira par le déploiement de citoyens européens sur la base du volontariat, la formation de populations de pays tiers touchés par une catastrophe et des actions volontaires en ligne. Pour de plus amples informations: <http://ec.europa.eu/echo/fr/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers>

⁵ En 2013, 32 États (les 28 États membres de l'Union européenne auxquels viennent s'ajouter l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ont coopéré dans le domaine de la protection civile au titre de ce mécanisme, qui a été créé pour soutenir leurs efforts de prévention, de préparation et de réaction face aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. L'assistance apportée peut prendre la forme d'une aide en nature, consister en la fourniture d'équipements et la mise sur pied d'équipes ou impliquer l'envoi d'experts chargés de procéder à des évaluations de la situation. Il est alimenté par des ressources publiques et, si une assistance est nécessaire dans des pays tiers, il fonctionne en général parallèlement à l'aide humanitaire. L'organe opérationnel du mécanisme est le Centre de réaction d'urgence, qui est accessible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Tout pays, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union, touché par une catastrophe de grande ampleur, peut demander de l'aide par l'intermédiaire du Centre de réaction d'urgence.

⁶ www.cred.be.

catastrophes⁷ montrent que 356 catastrophes naturelles d'ampleur variable ont été enregistrées en 2013⁸. Ces catastrophes ont fait plus de 20 000 victimes et touché 99 millions de personnes sur la planète. Au niveau mondial, **l'Asie a de nouveau été le continent le plus frappé par des catastrophes naturelles**, comme en attestent à la fois le nombre de catastrophes (44 % des catastrophes survenues dans le monde) et celui des victimes (80 %). Les conséquences de ces catastrophes sur les pays moins avancés sont particulièrement lourdes, comme le montrent par exemple les ravages causés par le passage du typhon Haiyan aux Philippines, et par les inondations au Bangladesh et au Mozambique. L'Afrique a été durement touchée à la fois par la sécheresse et par des inondations. Les conséquences des catastrophes majeures ont été dramatiques et multiples: perte de vies humaines, destruction d'habitations, de cultures et de moyens de subsistance.

Violations du droit humanitaire international

Les conflits armés non internationaux qui exposent de plus en plus la population civile à la violence et à la souffrance **restent la principale cause des catastrophes humanitaires d'origine humaine**. Les conflits de ce type sont souvent marqués par le non-respect du droit humanitaire international et de ses principes. Au cours de l'année 2013, les organisations humanitaires ont également été confrontées à des problèmes croissants d'accès aux populations ayant besoin d'une aide. Les gouvernements et les milices ou les groupes armés sont souvent à l'origine d'une «réduction de l'espace humanitaire» et parfois ne respectent pas la protection la plus élémentaire garantie par le droit humanitaire international.

Les **restrictions en matière d'accès rencontrées par les organisations humanitaires** ont été les plus fréquentes dans les zones de conflit ou dans celles où régnait une absence flagrante d'état de droit en raison d'obstacles politiques. En 2013, la situation générale et les conditions de travail se sont dégradées, en particulier en Syrie, en Afghanistan et en République centrafricaine (RCA). Dans d'autres pays, aucune amélioration n'a été observée sur le plan de la sécurité depuis l'année dernière, en particulier en Somalie, en République démocratique du Congo (RDC) et au Yémen. Dans de nombreuses zones de conflit (par exemple en Somalie, en Syrie et en RCA), les travailleurs humanitaires ont été témoins de comportements guerriers particulièrement brutaux, consistant notamment à prendre pour cibles les civils, et à recourir à la violence sexuelle comme arme de guerre.

Le nombre d'**attaques dirigées contre des travailleurs humanitaires**, dont les rapt, les expulsions et les assassinats, a été équivalent à celui de 2012. Les acteurs humanitaires doivent constamment tenir compte de ces risques pour les limiter.

Une période de difficultés économiques

Les conséquences des catastrophes à travers le monde ont mis à rude épreuve la capacité de réaction de la communauté humanitaire internationale au cours de ces dernières années. En 2013, les Nations unies ont lancé le plus grand appel de fonds consolidé pour un montant de 13 milliards d'USD pour répondre aux besoins humanitaires dans 24 pays. On constate **un décalage croissant entre l'augmentation des besoins humanitaires dans le monde, d'une part, et la diminution des moyens financiers disponibles pour y répondre, d'autre part**. Cela se vérifie en particulier compte tenu de la crise économique et financière qui

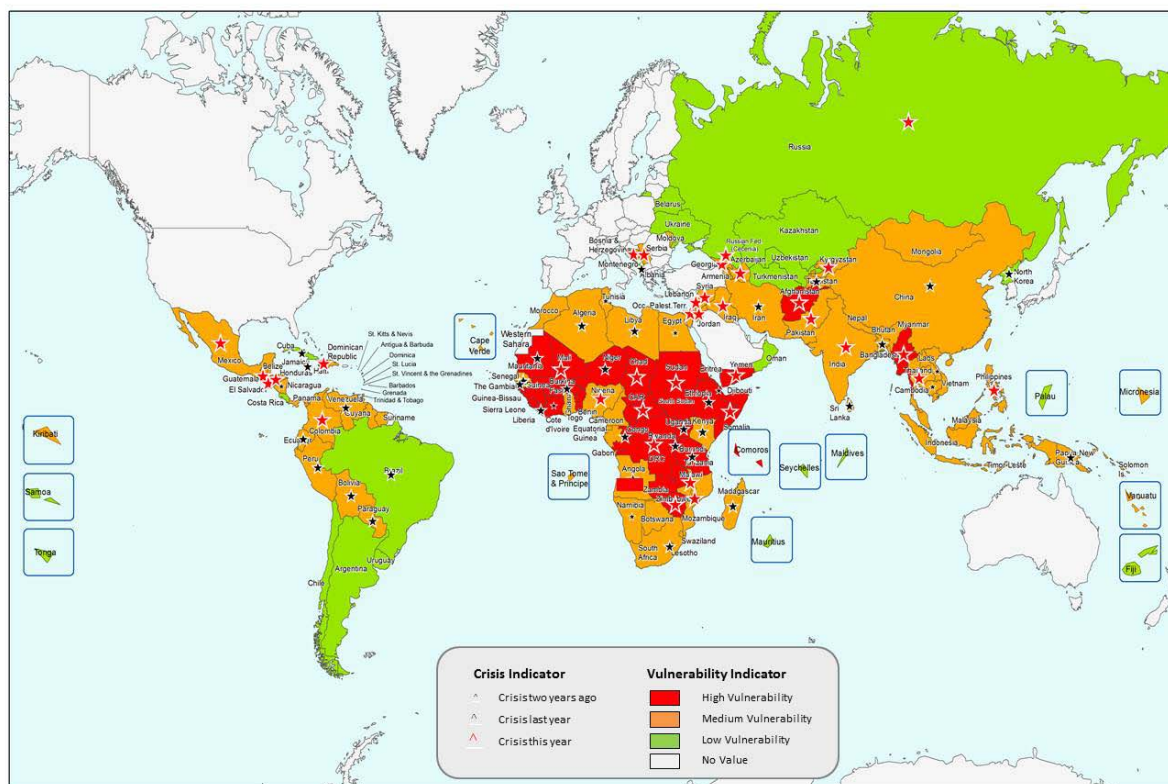
⁷ www.unisdr.org.

⁸ Selon les mêmes sources, 310 catastrophes naturelles d'ampleur variable ont été recensées en 2012.

a frappé de nombreux pays donateurs occidentaux. Cet état de fragilité chronique observé dans de nombreuses parties du monde est aggravé par la crise économique mondiale.

Cela signifie que les donateurs doivent accentuer leurs efforts pour réagir plus efficacement en cas de catastrophe, en faisant un usage encore plus optimal de leurs ressources limitées. Pour la Commission, il s'agit de déterminer les gains d'efficacité à réaliser dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires.

ECHO Global Vulnerability and Crisis Assessment 2013



Version 1 - Production date: 19/07/2013 © Joint Research Centre, European Commission, 2013. The boundaries and the names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the European Union. Crisis this year/Crisis last year/Vulnerability Indicator/Crisis Indicator Version 2 - Production date: 19/07/2013

ECHO Global Vulnerability and Crisis Assessment 2013	Évaluation globale de la vulnérabilité et des crises 2013 d'ECHO
European Commission	Commission européenne
Crisis Indicator	Indicateur en matière de crise
Crisis two years ago	Crise survenue il y a deux ans
Crisis last year	Crise survenue l'année dernière
Crisis this year	Crise survenue cette année
Vulnerability Indicator	Indicateur en matière de vulnérabilité
High Vulnerability	Vulnérabilité élevée
Medium Vulnerability	Vulnérabilité moyenne

Low Vulnerability	Vulnérabilité faible
No Value	Aucune valeur

OPERATIONS D'AIDE HUMANITAIRE

Sauver et préserver des vies humaines, tel est le mandat conféré à l'UE par l'article 214 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le **règlement concernant l'aide humanitaire**⁹ et le **Consensus européen sur l'aide humanitaire**¹⁰. Les interventions de l'UE visent également à empêcher ou à alléger les souffrances ainsi qu'à préserver l'intégrité et la dignité des personnes physiques en apportant secours et protection lors des crises humanitaires. La Commission facilite également la coordination, avec et entre les États membres de l'UE, des actions et de la politique humanitaires dans le but d'améliorer l'efficacité et la complémentarité¹¹ de l'aide humanitaire.

La priorité générale est de faire en sorte que les aides soient gérées de la manière la plus efficace possible, afin de garantir que l'assistance fournie par l'Union européenne aux populations dans le besoin ait le plus de retombées possible et respecte les principes du droit international. L'UE défend en permanence les **principes humanitaires** d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance et fournit de l'aide sans tenir compte des intérêts politiques et indépendamment de la nationalité, de la religion, du sexe, de l'origine ethnique ou de l'appartenance politique des victimes.

En 2013, l'UE a financé des interventions pour faire face à des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles, notamment dans les contextes suivants:

- le cyclone tropical Haiyan, qui a frappé les **Philippines** en novembre 2013, a causé des dégâts et un état de désolation sans précédent. Ce typhon, qui est l'un des plus dévastateurs jamais enregistrés, a fait des milliers de victimes, entraîné le déplacement de près de 4 millions de personnes et a touché entre 14 et 16 millions de personnes. Des équipes d'experts de l'aide humanitaire et de la protection civile de l'UE ont été déployées dans les zones les plus touchées quelques heures après la catastrophe pour soutenir les opérations d'urgence et évaluer les besoins les plus importants. L'UE et ses États membres ont fourni une assistance en nature et une aide humanitaire de grande ampleur, dont le montant a dépassé 180 millions d'euros. À la demande du gouvernement philippin, le mécanisme de protection civile de l'UE a été activé, ce qui a permis une coordination avancée des opérations d'urgence européennes et la facilitation des opérations logistiques, y compris par l'intermédiaire des contributions de l'UE en faveur des coûts liés au transport. La Commission s'est également engagée à soutenir la réhabilitation à moyen terme afin d'aider la population à faire face aux difficultés liées à la reconstruction de leur vie; http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/philippines_haiyan_fr.pdf
- au **Sahel**, la crise alimentaire et nutritionnelle persistante a continué de mettre en péril la vie de millions de personnes: près de 16 millions de

⁹ Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire.

¹⁰ Le Consensus est une déclaration commune de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Parlement européen qui établit une vision commune visant à améliorer la cohérence, l'efficacité et la qualité de l'intervention humanitaire de l'UE.

¹¹ Article 214, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

personnes étaient exposées à un risque de manque de nourriture et, parmi elles, 8 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire d'urgence. L'une des priorités en 2013 était le renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables pour qu'elles puissent faire face aux prochaines crises. Les foyers vulnérables éprouvaient des difficultés à se redresser après la grave crise alimentaire et nutritionnelle qui a touché la région en 2012. Au titre de cette priorité, l'UE a joué un rôle moteur dans la création de l'initiative AGIR-Sahel¹², qui rassemble toutes les parties prenantes autour de l'objectif de «faim zéro» au Sahel dans les vingt prochaines années. L'appui en faveur du renforcement de la résilience est l'une des grandes priorités stratégiques au niveau mondial et en Europe. La feuille de route régionale d'AGIR à propos des priorités en matière de résilience, qui établit les principes, les actions prioritaires et les indicateurs de manière extrêmement détaillée, a été officiellement adoptée à Paris en avril 2013 par les principaux donateurs et organismes régionaux qui soutiennent le Sahel;
http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/sahel_fr.pdf

- trois ans après le tremblement de terre dévastateur de 2010, les besoins humanitaires à **Haïti** sont restés élevés. Sur le 1,5 million de personnes touchées cette année-là, 130 000 ont encore été déplacées en 2013 et le pays était encore confronté à la plus grande épidémie de choléra dans le monde ainsi qu'à une insécurité alimentaire structurelle. L'UE est restée pleinement engagée dans son soutien en faveur des survivants haïtiens. En 2013, 30,5 millions d'euros d'aide humanitaire ont été engagés pour renforcer l'aide en faveur des sans-abri, des victimes du choléra et des personnes touchées par l'ouragan Sandy et la tempête tropicale Isaac. Grâce au financement de l'UE, les organisations humanitaires ont mené une grande variété d'opérations d'urgence. Pour illustrer les effets concrets des efforts déployés par l'UE pour enrayer l'épidémie de choléra, au cours de la première année faisant suite à son déclenchement, le financement de l'UE a permis de fournir un traitement à 158 814 victimes, un appui à 26 installations sanitaires et à 42 unités de soins, une réhydratation par voie orale à 122 500 personnes et un accès à des installations sanitaires de meilleure qualité à 894 511 personnes, et également de distribuer des kits d'hygiène à 1,3 million de personnes. L'intervention de l'UE a contribué à la réduction du nombre de nouveaux cas et au sauvetage d'un nombre important de vies humaines, étant donné que le taux de mortalité est passé de 2,4 % en novembre 2010 à 1,2 % en décembre 2013.
http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/haiti_fr.pdf

De plus, l'UE a fourni une aide humanitaire pour faire face aux conséquences des **catastrophes naturelles** suivantes:

- sécheresses: Cambodge, Viêt Nam, Laos, Mexique, Djibouti et Éthiopie;
- inondations: Bangladesh, Cambodge, Viêt Nam, Laos, Inde, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines;
- cyclones, ouragans et tempêtes tropicales: Philippines, Bangladesh, Cambodge, Viêt Nam, République dominicaine, Cuba, Haïti, Jamaïque, Pacifique;
- séismes: Philippines, Indonésie;
- épidémies: Afghanistan, Burkina Faso, Somalie, RDC, Nigeria, Zimbabwe, Kenya, République dominicaine, Mexique, Laos, Kirghizstan.

¹² AGIR – Alliance globale pour l'initiative Résilience

Face à ce type de catastrophes naturelles, la Commission a adopté une stratégie à deux volets:

- réaction rapide, consistant à assurer une aide humanitaire mais aussi à faciliter et à coordonner l'assistance en matière de protection civile;
- préparation aux catastrophes, consistant à repérer les zones géographiques et les populations les plus exposées aux catastrophes naturelles et à établir, à leur intention, des programmes spécifiques de préparation. En 2013, l'UE a poursuivi son soutien aux programmes DIPECHO¹³ dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie), dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, dans le Pacifique, en Afrique australe et en Asie centrale.

En ce qui concerne les **crises d'origine humaine**, l'UE a appuyé des interventions d'urgence dans plusieurs conflits, dont certains sont désormais perçus comme des **crises complexes et prolongées**.

- Depuis le début, la guerre civile et le vaste conflit en **Syrie**, s'accompagnant d'un exode massif de réfugiés syriens vers les pays voisins, dont le Liban, la Turquie, la Jordanie et l'Iraq, ont nécessité des mesures humanitaires de grande envergure de la part de l'UE. Selon les estimations, 9,3 millions de personnes, dont près de la moitié d'enfants, étaient, à la fin de l'année 2013, victimes de la poursuite des violences et avaient besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie. Environ 6,5 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays fin 2013, tandis que le nombre de réfugiés dans les pays voisins – plus de 2,3 millions en décembre – souligne la dimension régionale complexe de la catastrophe. L'UE a fourni de l'aide aux populations touchées par la crise à l'intérieur du pays ainsi qu'aux réfugiés et aux communautés qui les ont accueillis dans la région. Les effets ont été immédiats pour les personnes qui avaient besoin de cette aide. En 2013, l'UE a mobilisé 350 millions d'euros pour l'aide humanitaire, en complément du financement des années précédentes. Au total, le montant du soutien de l'UE et de ses États membres s'élève à plus de 2 milliards d'euros depuis fin 2011. De plus, une assistance matérielle (telle que des ambulances, des systèmes de chauffage, des couvertures et des colis de produits d'hygiène) a été fournie aux pays voisins accueillant les réfugiés syriens. Un soutien a également été fourni par d'autres États membres à la Bulgarie, qui a été confrontée à un afflux croissant de réfugiés syriens au cours de l'année.

Tandis que les opérations humanitaires de la Commission ont principalement été ciblées sur les opérations de sauvetage de vies humaines en Syrie et dans les pays voisins, notamment à destination des personnes les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), les réfugiés et les communautés d'accueil¹⁴, les autres instruments de l'UE (IEVP, ICD, IS, IAP)¹⁵ ont été orientés sur la stabilisation et les opérations de moyen à plus long terme, en mettant principalement l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales et l'amélioration des services de base (eau, assainissement, hygiène, santé, éducation) des

¹³ DIPECHO (Disaster Preparedness ECHO) est un programme spécialement consacré à la préparation aux catastrophes. Il s'adresse aux communautés extrêmement vulnérables qui vivent dans certaines des régions du monde les plus exposées aux risques de catastrophes.

¹⁴ La Commission a fourni une aide humanitaire dans plusieurs domaines aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les pays voisins ainsi qu'aux populations touchées en Syrie, notamment des abris, des articles non alimentaires, une aide alimentaire, de l'eau, des services d'assainissement et d'hygiène, des soins de santé et une protection.

¹⁵ IEVP – Instrument européen de voisinage et de partenariat; ICD – Instrument de financement de la coopération au développement; IS – Instrument de stabilité; IAP – Instrument d'aide de préadhésion.

communautés d'accueil ainsi que sur l'amélioration des moyens de subsistance de ces communautés. Des réunions de coordination sur la crise syrienne ont été organisées régulièrement entre les différents services de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour discuter des stratégies et de la programmation afin d'optimiser les effets de l'action de l'UE et d'éviter les doubles emplois.

L'UE a joué un rôle important en sollicitant des fonds supplémentaires auprès d'autres donateurs et s'est efforcée de veiller à ce que ce soutien serve à répondre aux besoins des populations déplacées sur tout le territoire syrien et ne soit pas exclusivement destiné aux zones les plus exposées. L'UE a également mis en avant l'accès humanitaire pour accroître le nombre d'organisations d'aide humanitaire autorisées à fournir une aide à l'intérieur de la Syrie afin de répondre à l'augmentation des besoins. L'accès sans entrave aux zones de conflit dans l'ensemble du pays et la protection adéquate requise des civils (y compris des travailleurs humanitaires et du personnel médical) et des installations ont fait partie des actions prioritaires.

http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/syria_fr.pdf

- L'UE a fourni une aide humanitaire importante (77 millions d'euros) à la population du nord du **Mali** qui a été touchée par le conflit armé en cours. Près de 70 % des installations sanitaires étaient en état de fonctionnement et environ 900 000 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire ciblée grâce au soutien fourni par les partenaires de l'UE. Depuis 2013, la Commission veille à ce que l'aide humanitaire de l'UE et les instruments de la coopération au développement soient utilisés de manière coordonnée au cours de la phase de transition. De plus, 20 millions d'euros ont été alloués à des actions de stabilisation et de sécurité à court terme par le biais de l'instrument de stabilité¹⁶. Une partie de l'aide humanitaire de l'UE en faveur du Mali a été approuvée par une décision relevant du FED/des LARD¹⁷ pour un montant de 23 millions d'euros. Cette enveloppe était prévue pour soutenir l'accès aux services de base pendant la période de transition alors que la Commission s'était engagée initialement à verser, par l'intermédiaire de DEVCO, 225 millions d'euros en faveur de contrats d'appui à la consolidation de l'État pour aider le gouvernement malien à restaurer son autorité, l'état de droit et la démocratie ainsi que la fourniture de services de base dans tout le pays. Dans les deux pays, l'UE a apporté un soutien actif aux réfugiés, en rétablissant l'accès aux soins de santé, en mettant l'accent sur la nutrition et l'aide alimentaire et en fournissant une protection.
- http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/mali_fr.pdf
- La **République centrafricaine** (RCA) est confrontée à une situation humanitaire catastrophique depuis décembre 2012. Depuis trop longtemps, cette crise ne reçoit pas une attention suffisante de la part de la communauté internationale dans son ensemble. En 2013, la Commission s'est fixé comme priorité majeure la sensibilisation à propos de la situation dans ce pays et la commissaire Georgieva a effectué deux missions en RCA et a organisé conjointement une réunion de haut niveau à propos de cette crise au cours de l'Assemblée générale des Nations unies de 2013, en collaboration avec les Nations unies et la France. L'UE a alloué 39 millions d'euros d'aide humanitaire à la RCA et est devenue le principal donateur international du pays. Dans ce montant, 18,5 millions d'euros ont été

¹⁶ Règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix

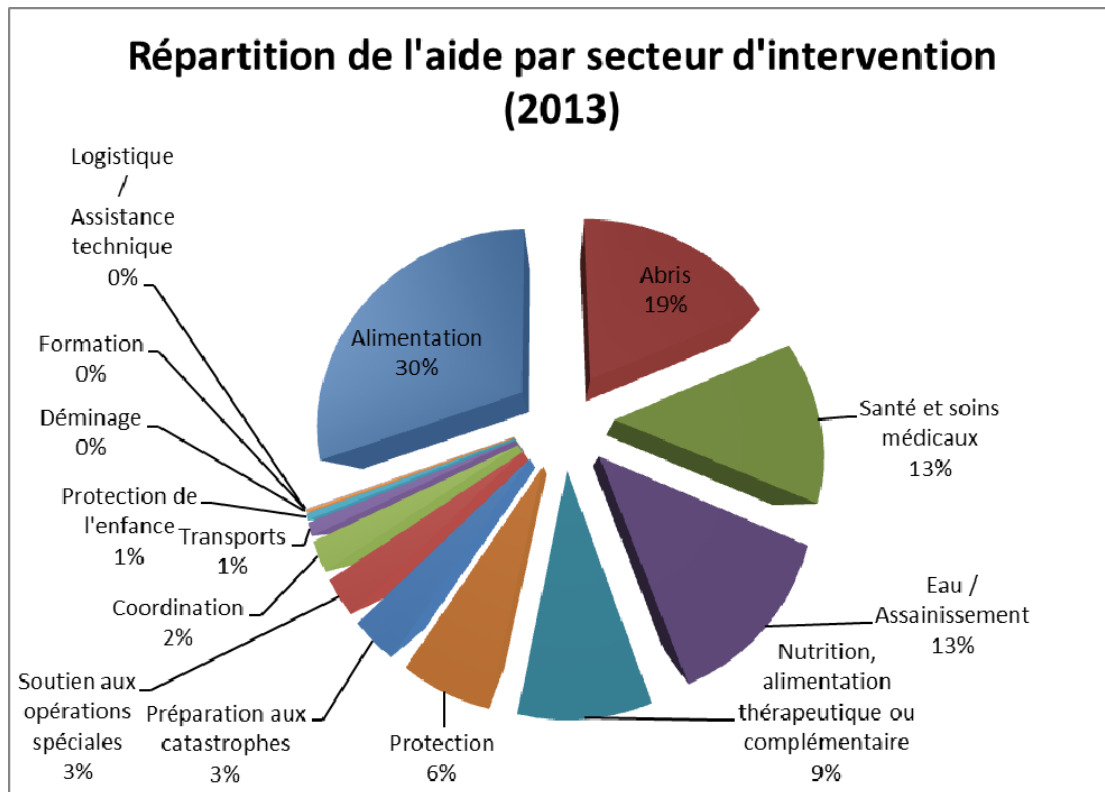
¹⁷ Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement

versés à la mi-décembre 2013 en raison de l'escalade brutale des violences intercommunautaires après le 5 décembre 2013, qui a obligé des centaines de milliers de personnes à quitter leur domicile dans la capitale (Bangui) et à travers tout le pays. La majorité des actions financées visaient à sauver des vies humaines. Les fonds ont été principalement engagés dans des projets de santé pour aider les personnes les plus vulnérables à bénéficier de soins de santé primaires et secondaires, étant donné que le secteur de la santé publique est quasiment inexistant dans la plupart des régions du pays. De plus, l'UE a mis en place des ponts aériens à plusieurs reprises dans le pays pour faciliter le transport de l'aide humanitaire et du personnel humanitaire dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles. L'UE a organisé un transport aérien exceptionnel depuis l'Europe de 37 tonnes de matériel médical et deux vols depuis Nairobi ont permis de livrer des articles de première nécessité et des abris d'urgence à plus de 100 000 personnes déplacées (couvertures et articles ménagers de base tels que des ustensiles de cuisine, du savon, des moustiquaires). Pour intervenir rapidement, l'UE a directement acheté et envoyé plus de 20 000 bâches en plastique pour construire des abris pour les personnes déplacées à Bangui mais également à l'extérieur de la capitale. http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/car_fr.pdf

Au cours de l'année, l'UE a continué de mettre l'accent sur les «**crises oubliées**» à travers le monde, en allouant 15 % de l'ensemble de ses fonds pour aider les personnes touchées par des catastrophes souvent prolongées qui ont largement échappé à l'attention de la communauté internationale.

Les mesures adoptées par l'UE pour faire face aux crises ont continué d'être dictées par les besoins et ont été adaptées aux conditions spécifiques de chaque situation. Cette aide variée et plurisectorielle a comporté des volets tels que la santé (y compris un soutien psychologique et le financement de dispensaires), la protection (notamment des activités visant à lutter contre la violence sexuelle), la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, d'abris, d'eau/de services d'hygiène, la reconstruction et la réhabilitation. Le diagramme ci-dessous indique la répartition de l'aide par secteur d'intervention en 2013.¹⁸

¹⁸ Cette ventilation est simplifiée en ce sens qu'elle affecte les projets à un seul secteur. Dans les faits, la plupart des projets touchent à plus d'un secteur. Par exemple, le chiffre pour la préparation aux catastrophes (5,49 %) fait référence aux projets financés par l'UE qui sont principalement en rapport avec la préparation aux catastrophes. Néanmoins, si l'on prend en compte l'ensemble des contrats qui comprennent des éléments importants de préparation aux catastrophes, mais pour lesquels le principal secteur d'intervention n'est pas la préparation aux catastrophes, on atteint un total de 15 %.



Préparation aux catastrophes et résilience

Les répercussions durables que des crises de grande ampleur, telles que le séisme de 2010 en Haïti et la sécheresse chronique dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, ont sur les vies et les moyens de subsistance des populations font ressortir l'importance du renforcement de la préparation et de la résilience des communautés vulnérables. Ces catastrophes montrent à quel point il est essentiel de s'employer à répondre de façon appropriée, dans les toutes premières phases de l'intervention humanitaire, aux besoins à long terme en matière de réhabilitation et de développement. Pour réduire les effets dévastateurs des catastrophes récurrentes et améliorer véritablement les perspectives de développement durable, il est essentiel que les acteurs du développement et les acteurs humanitaires travaillent main dans la main. La Commission, par l'intermédiaire d'ECHO et d'EuropeAid, a accentué ses efforts sur le plan du renforcement de la résilience dans les pays exposés aux crises. La communication de la Commission sur la résilience et son plan d'action fournissent un cadre opérationnel et stratégique destiné à l'intensification des efforts de l'UE en faveur du renforcement de la résilience à différents niveaux et dans un environnement géographique élargi.

En 2013, la Commission a continué de promouvoir les initiatives en faveur de la résilience, telles que les initiatives de grande envergure AGIR et SHARE¹⁹, qui visent à accroître le niveau de préparation des pays d'Afrique orientale et occidentale face aux catastrophes naturelles récurrentes. <http://ec.europa.eu/echo/fr/what/humanitarian-aid/resilience>

De plus, la Commission a élaboré, en collaboration avec ses États membres, une position européenne pour contribuer à la révision ambitieuse du **cadre d'action**

¹⁹ SHARE – Appui à la capacité de résistance de la Corne de l'Afrique

de Hyogo, qui doit être adoptée au cours d'une conférence internationale en 2015, en tirant également parti de l'expérience et des réalisations en Europe, et pour consolider les synergies entre la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique.

En outre, dans le cadre du système humanitaire international, l'UE a joué un rôle clé en encourageant d'autres pays et régions à intensifier leur participation aux efforts de préparation et d'intervention humanitaires. Il s'agissait entre autres de travailler avec les économies émergentes pour mobiliser de façon plus efficace les ressources à des fins d'action humanitaire et d'intervention en cas de catastrophe.

Les enfants de la paix

À travers l'initiative européenne «Les enfants de la paix», l'UE a poursuivi son engagement à soutenir les garçons et les filles du monde entier qui grandissent dans une région en proie à la violence. Lancée en 2012 à la suite de la remise du prix Nobel de la paix à l'UE, cette initiative a financé des opérations de soutien en matière d'éducation pour plus de 28 000 enfants victimes de conflits au Pakistan, en Éthiopie, en République démocratique du Congo et en Colombie, et en faveur des réfugiés syriens en Iraq. Ces projets fournissent aux enfants un accès à un environnement d'apprentissage sécurisé ainsi qu'un soutien psychologique pour les aider à surmonter leurs expériences traumatisantes de la guerre. En novembre 2013, l'UE a confirmé sa décision de poursuivre cette initiative et de l'intensifier en annonçant le versement de fonds supplémentaires en faveur de nouveaux projets en 2014 visant à fournir une assistance à 80 000 enfants. <http://ec.europa.eu/echo/fr/what/humanitarian-aid/children-of-peace>

Lien avec d'autres instruments de l'UE

Les opérations d'ECHO ont pour ambition de rester cohérentes et complémentaires avec les actions financées par d'autres instruments de l'Union européenne. Si l'on tient compte des actions antérieures du programme DIPECHO, l'instrument de stabilité a financé 3 000 «brigadiers» à Haïti pour consolider les mécanismes d'intervention en faveur des structures publiques de protection civile. On peut citer comme autre exemple les mesures d'aide d'urgence financées par l'UE en faveur du développement à long terme: les abris résistants aux cyclones ont une durée de vie de plus de dix ans, ce qui permet de fournir aux survivants un domicile au-delà de la première phase d'urgence; les activités génératrices de revenus financées par l'UE, assorties aux subventions à la location, contribuent la plupart du temps à la restauration des mécanismes d'adaptation et aux activités économiques durables à petite échelle. Le Centre de réaction d'urgence a soutenu les États membres de l'UE et ses partenaires au cours des crises et des catastrophes à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire européen en utilisant le service de gestion des situations d'urgence Copernicus, qui est géré par la Commission européenne. Ce centre a également tiré profit du soutien technique et analytique du Centre commun de recherche, le service scientifique interne de la Commission. Pour terminer, les mesures directes d'intervention et de contrôle de l'aide humanitaire de l'UE qui sont liées aux épidémies de choléra ont été mises en œuvre en conjonction avec des projets de grande envergure de construction d'infrastructures et d'institutions qui sont financés par des instruments de développement de l'UE.

OPERATIONS EN MATIERE DE PROTECTION CIVILE

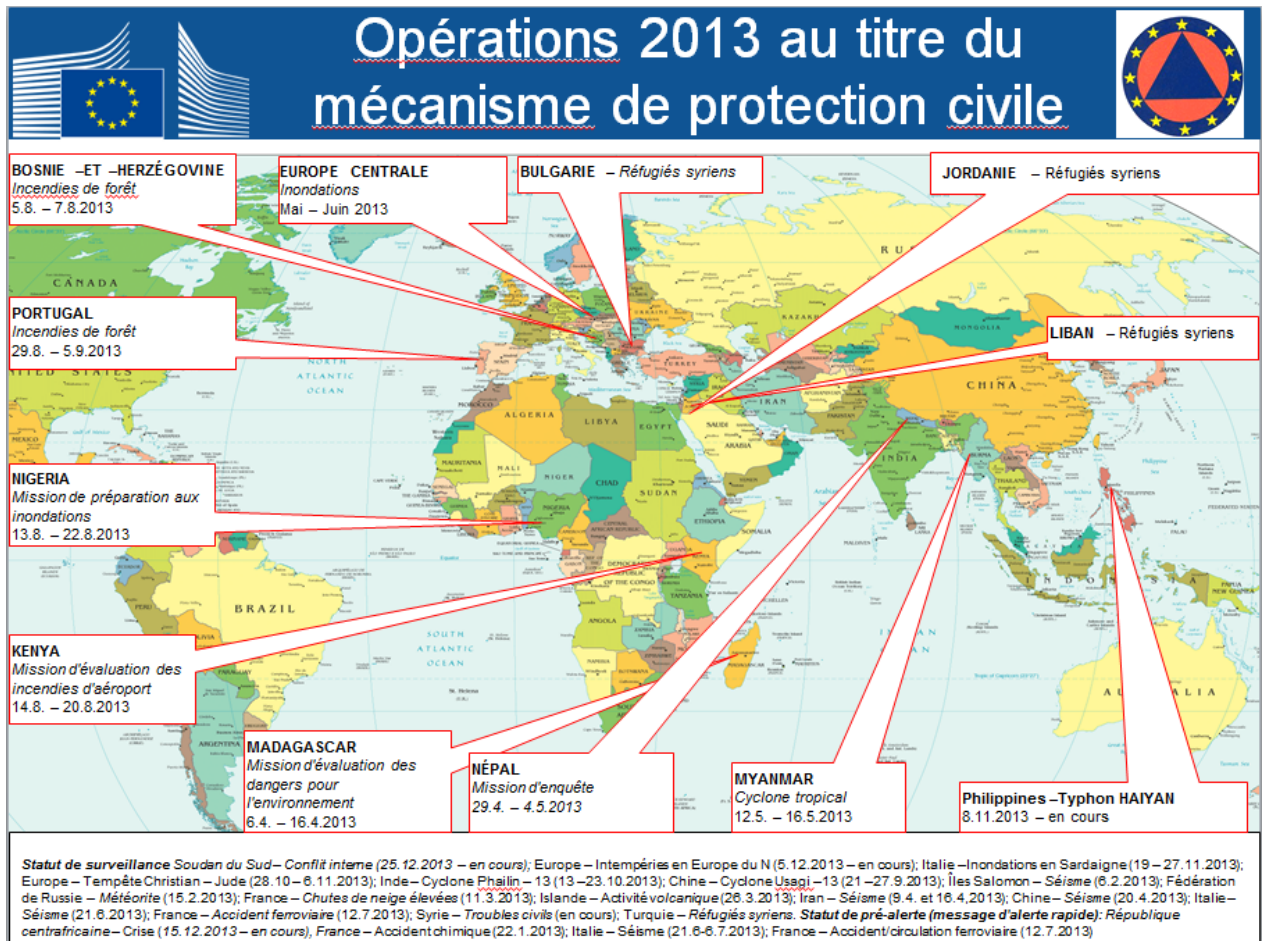
La Commission s'efforce d'encourager et de faciliter la coopération entre les 32 pays qui participent au **mécanisme de protection civile de l'UE** afin d'améliorer les systèmes de prévention, de préparation et de protection contre les

catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe.

Le **mécanisme de protection civile de l'UE** a été activé à **36 reprises** en 2013 (y compris pour des demandes d'assistance, des pré-alertes et des demandes de surveillance). La majorité de ces activations étaient liées à des catastrophes naturelles (conditions climatiques rigoureuses, tempêtes, incendies de forêt, inondations, cyclones tropicaux, séismes, tsunamis) et dix d'entre elles étaient associées à des catastrophes d'origine humaine (construction de camps de réfugiés en raison de troubles civils, accidents chimiques et de transport). Quatre demandes d'aide ont été formulées par des États participants et douze demandes provenaient de pays qui ne sont pas rattachés au mécanisme de protection civile de l'UE.

Le nouveau **Centre de réaction d'urgence**, qui a été créé en mai 2013 et qui est situé au siège d'ECHO, est le centre opérationnel du mécanisme de protection civile de l'UE. Il a remplacé le Centre de suivi et d'information (CSI). Ses principaux atouts sont les suivants: des capacités nécessaires pour traiter plusieurs urgences simultanées dans des fuseaux horaires différents; surveiller les risques 24 heures sur 24 et sept jours sur sept; rassembler et analyser les informations sur les catastrophes en temps réel; mettre au point des plans de déploiement d'experts, d'équipes et d'équipements; collaborer avec les États membres pour recenser les moyens disponibles et coordonner les efforts de réaction aux catastrophes de l'UE en faisant correspondre les offres d'aide aux besoins des pays frappés par une catastrophe. Le Centre de réaction d'urgence fait fonction de centre d'information et de guichet pour les demandes d'assistance des États membres de l'UE.

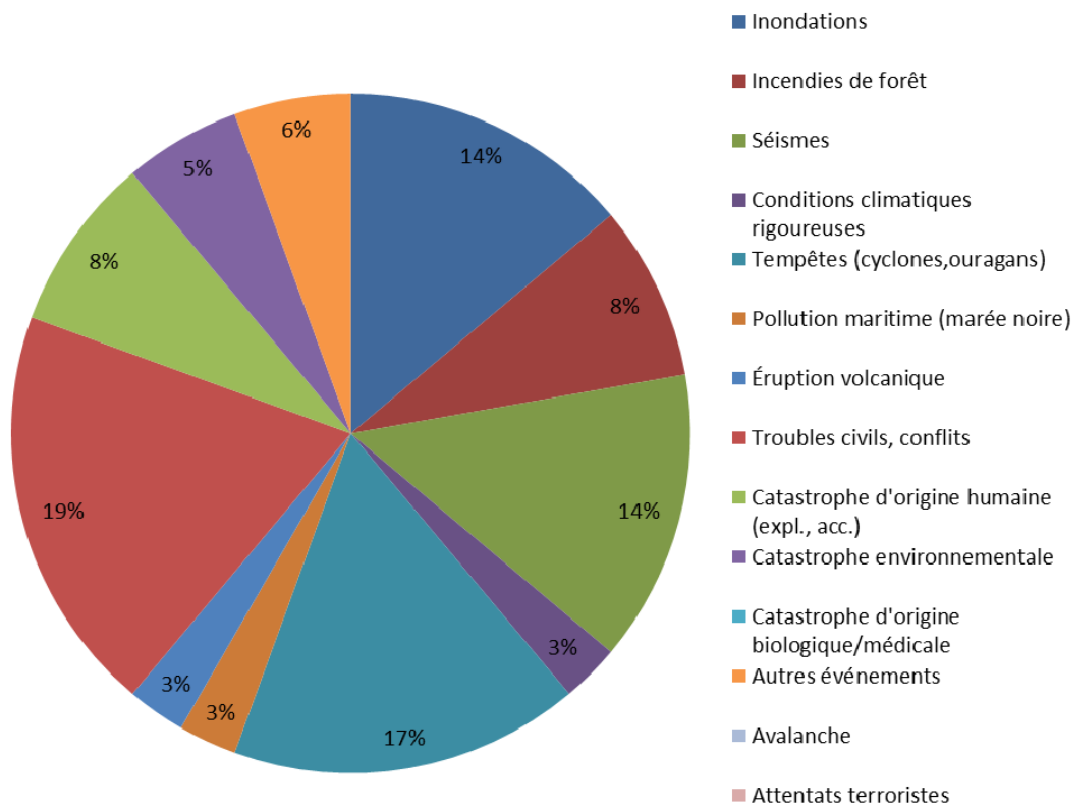
Il joue également un rôle important dans la sensibilisation aux situations nécessitant une réaction aux catastrophes, tant au sein de la Commission que dans les autres institutions et dans les États membres.



En ce qui concerne les **catastrophes naturelles** en 2013, le mécanisme a été activé à la suite des cyclones tropicaux aux Philippines, au Myanmar et à Madagascar, des inondations en Europe centrale et au Nigeria, des incendies de forêt au Portugal et en Bosnie-Herzégovine et des fortes intempéries en Europe du Nord.

Les pays participant au mécanisme de protection civile ont offert leur aide à la Jordanie, au Liban et à la Bulgarie afin de soutenir les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour gérer l'afflux de réfugiés sur leur territoire à la suite de la crise en Syrie. **La complémentarité entre l'aide humanitaire et l'assistance au titre de la protection civile** a été assurée dans toutes ces interventions.

Activations du mécanisme pour différents types de risques en 2013



Dans le cadre de la politique de protection civile et en coopération avec les États membres, la Commission a également soutenu les activités de préparation et de prévention menées dans l'UE pour faire face aux catastrophes. Ces activités ont couvert, entre autres, la formation du personnel de la protection civile et les exercices à grande échelle, l'échange d'experts, ainsi que des projets de coopération en matière de prévention et de préparation.

En 2013, la Commission a appuyé des opérations sur le terrain en fournissant aux États membres de l'UE et aux utilisateurs concernant ces opérations des cartes de référence ainsi que des cartes relatives à la portée et à la classification des dégâts au moyen du service Copernicus (service initial de gestion des situations d'urgence du programme GMES), au titre duquel le Centre de réaction d'urgence est le point unique d'activation. En 2013, le service a été activé à 42 reprises (18 activations pour des inondations et 11 activations pour des crises liées à des réfugiés et à des personnes déplacées à l'intérieur du pays) et a fourni des cartes à partir de données satellitaires pour différents types de catastrophes ou de crises.

RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES

Pour la deuxième année consécutive, le montant de l'aide humanitaire de l'UE a **dépassé 1,3 milliard d'euros en crédits d'engagement** inscrits au budget de l'UE en raison de hausses importantes du montant initial des crédits d'engagement et d'une hausse équivalente du nombre d'interventions et de victimes secourues. Cependant, les hausses de crédits de paiement, même si elles ont été élevées, n'ont pas entièrement comblé les besoins recensés découlant des engagements antérieurs et des nouveaux engagements juridiques (contrats).

En 2013, la Commission a par conséquent mis en place une série de mesures ad hoc, notamment en réorganisant les échéanciers, afin d'assumer les contraintes financières concernées. Le directeur général d'ECHO (en sa qualité d'ordonnateur délégué), en stricte conformité avec le principe de bonne gestion financière, a présenté des demandes de renforcements budgétaires et a pris des mesures d'atténuation ad hoc pour gérer le niveau insuffisant de crédits de paiement, qui comprenaient la réduction des paiements anticipés (préfinancements) et le report des paiements finaux. Ces mesures ont garanti la continuité opérationnelle et permis à la Commission d'atteindre ses objectifs opérationnels, même si elles ont eu des répercussions financières, telles que des problèmes de trésorerie, notamment pour une partie des plus petites ONG partenaires.

Environ 98 % du budget 2013 de l'aide humanitaire et de la protection civile de l'UE a été utilisé pour les activités opérationnelles et environ 2 % du budget a servi à couvrir les aspects administratifs et politiques. Les ressources humaines sont réparties comme suit: 53 % pour le personnel opérationnel et le reste pour l'assistance administrative et politique.

L'accroissement de la productivité générale découlant de la simplification et de la rationalisation des procédures a permis de fournir des niveaux d'aide jamais atteints auparavant. Cette optimisation est le fruit de l'initiative interne relative à l'«examen des processus de travail» dont le coup d'envoi a été donné en 2011. Cet examen faisait partie des priorités majeures de la direction ces dernières années, dont l'objectif était d'optimiser les processus de travail et les systèmes d'appui afin de parvenir à la fois à des gains d'efficacité et à une amélioration de la qualité/des performances au sein d'ECHO. L'objectif final est de mieux faire face aux catastrophes et ainsi d'en limiter les conséquences désastreuses pour les personnes touchées et leurs moyens de subsistance.

Les fonds de l'UE ont été alloués aux régions suivantes (chiffres arrondis, en millions d'euros de crédits d'engagement):²⁰

²⁰

En ce qui concerne la protection civile, les chiffres du tableau ne sont pas ventilés par pays/région.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2013 D'ECHO

Région/Pays	Montant	%
Afrique	544	40%
Soudan et Soudan du Sud	97	
Afrique centrale	151	
Corne de l'Afrique	108	
Afrique australe, océan Indien	6	
Afrique occidentale	182	
Moyen-Orient, Méditerranée	435	32%
Moyen-Orient	425	
Méditerranée	10	
Asie/Pacifique	186	14%
Asie centrale et Asie du Sud-Ouest	82	
Asie centrale du Sud	34	
Asie du Sud-Est et Pacifique	70	
Amérique latine et centrale et Caraïbes	56	4%
Amérique latine et centrale	31	
Caraïbes	25	
Catastrophes à l'échelle mondiale	20	1%
Protection civile	27	2%
À l'intérieur de l'UE	20	
À l'extérieur de l'UE	7	
Opérations complémentaires	85	6%
TOTAL	1.353	100%

(en millions d'euros)

En 2013, comme les années précédentes, l'essentiel des fonds ont été alloués à l'Afrique (40%). Une aide substantielle a également été fournie au Moyen-Orient (Syrie et pays voisins) et à l'Asie centrale et du Sud-Est à la suite des catastrophes naturelles qui s'y sont produites.

L'UE ne réalise pas elle-même les programmes d'aide humanitaire.²¹ En tant que donatrice d'aide humanitaire, elle remplit sa mission en finançant des actions mises en œuvre par des organisations partenaires ayant signé un contrat-cadre de partenariat (CCP) avec l'UE. Parmi les partenaires de l'UE figure un grand nombre d'organisations professionnelles, notamment des ONG européennes, et des organisations internationales telles que la Croix-Rouge et les différentes agences des Nations unies avec lesquelles la Commission a signé un accord-cadre financier et administratif (FAFA). Les agences spécialisées des États membres sont également considérées comme des partenaires humanitaires.

Ce large éventail de partenaires chargés de la mise en œuvre permet à l'UE de répondre à un nombre croissant de besoins dans différentes régions du monde, dans des situations dont la complexité va souvent croissante. Les subventions et les contributions que gère la Commission sont attribuées après sélection des meilleures propositions reçues. En 2013, les accords signés avec les partenaires pour des actions humanitaires se répartissaient comme suit:

- 48 % pour les ONG (115 partenaires);
- 42 % pour les agences des Nations unies (16 partenaires);
- 9 % pour les organisations internationales (3 partenaires);
- 1 % à titre de contrat direct pour ECHO Flight (2 partenaires).

En 2013, la Commission employait 321 personnes à son siège d'ECHO à Bruxelles. De plus, pour être en mesure de faire face aux catastrophes dans les pays tiers, la Commission a maintenu son réseau unique d'experts d'ECHO qui sont déployés sur le terrain dans le monde entier. Au 31 décembre 2013, ce réseau employait 149 experts sur terrain et 315 agents locaux, soit un total de 464 personnes travaillant dans les 39 antennes du service ECHO de la Commission. Leur principale responsabilité était d'évaluer les besoins juste après les catastrophes et de surveiller l'exécution des projets humanitaires financés par l'UE.

Du point de vue de la sécurité, la Commission a pris de nouvelles mesures pour renforcer ses propres systèmes de sécurité et de gestion financière. Elle l'a fait tant au niveau du siège que sur le terrain en améliorant la coordination et la collaboration avec les partenaires humanitaires, en procédant à une inspection et un suivi des projets et en effectuant des contrôles ex ante, des audits et des évaluations.

POLITIQUE EN MATIERE D'AIDE HUMANITAIRE ET DE PROTECTION CIVILE

Sur le plan politique, plusieurs **initiatives d'importance stratégique** ont été mises au point en 2013. Les priorités politiques dans le domaine de l'aide

²¹ La seule intervention réalisée directement est le programme ECHO Flight en République démocratique du Congo et au Kenya, qui fournit un soutien logistique dans une région confrontée à des problèmes d'accès.

humanitaire étaient l'efficacité de l'aide, la prépondérance des résultats et les effets. Il s'agit de priorités définies en matière de gestion en ce qui concerne la version révisée des contrats-cadres de partenariat d'ECHO et les nouvelles conventions de délégation en cas de gestion indirecte.

On recense parmi les principales activités la création d'**orientations claires sur les problématiques thématiques et transversales**, telles que la résilience, la réduction des risques de catastrophes, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le genre, la nutrition et d'autres problématiques, ainsi que des efforts de diffusion ciblée, des stratégies de formation et un suivi de la mise en œuvre des projets. Ces activités permettent de veiller à ce que les besoins des populations vulnérables qui sont touchées par une crise soient comblés de manière efficace et efficiente. En outre, des efforts concrets ont été déployés pour orienter et favoriser la mise en œuvre de la communication de la Commission sur la résilience et le lien entre les actions humanitaires et de développement.

Une **révision de la législation relative à la protection civile** a été adoptée en 2013. Elle renforcera la planification des opérations d'intervention européenne en cas de catastrophe et garantira une gestion plus efficace, efficiente et cohérente des catastrophes dans les années à venir. Cette nouvelle législation prévoit entre autres la création d'une réserve, constituée de manière volontaire, d'actifs des États membres (équipes, matériel) qui peuvent être déployés immédiatement dans le cadre d'une intervention européenne commune. La révision de la législation couvre également la prévention et la préparation.

Fin 2013, un accord politique a été conclu à propos du règlement portant création d'un **programme des volontaires de l'aide de l'Union européenne**. L'objectif de cette initiative est de contribuer au renforcement de la capacité européenne à fournir une aide humanitaire fondée sur les besoins en vue de préserver des vies humaines, d'empêcher les souffrances humaines et de consolider la résilience des communautés vulnérables ou touchées par une catastrophe, notamment au moyen d'une préparation aux catastrophes, d'une réduction des risques de catastrophes et de liens accrus entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement.

En décembre 2013, la haute représentante et la Commission ont publié une communication conjointe sur l'«approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs» établissant plusieurs mesures concrètes qui devraient être prises par l'UE de manière collective dans les domaines de l'alerte précoce et de la préparation, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et des réactions en cas de crise en passant par le redressement rapide, la stabilisation et la consolidation de la paix. Alors que dans ce contexte les services de la Commission, y compris ECHO, sont étroitement coordonnés avec ceux du SEAE, la nature spécifique de l'aide humanitaire (fondée sur les principes humanitaires et sur les besoins des populations touchées) est quant à elle pleinement reconnue.

Le renforcement de la cohérence et de la coordination entre l'Union et les États membres à la suite d'une catastrophe ou d'une crise de longue durée est essentiel à l'amélioration de l'efficacité de la contribution globale de l'UE à une opération d'aide. Depuis 2009, la coordination avec les États membres est principalement assurée par le **groupe de travail du Conseil «Aide humanitaire et aide alimentaire» (COHAFA)**, dont la Commission fait partie. Au niveau stratégique, le COHAFA contribue grandement à la cohérence et la complémentarité des actions d'aide humanitaire de l'UE et de ses États membres. Comme au cours des années précédentes, un échange annuel a été organisé en 2013 autour des politiques/stratégies, des informations et des analyses fournies par la Commission. En 2013, la Commission a également multiplié ses efforts pour suivre les travaux des commissions du Parlement européen et y

contribuer. Ce dernier a été informé des initiatives et priorités stratégiques de la Commission ainsi que de sa réaction à certaines crises particulières.

En décembre 2012, la Commission a entrepris une consultation publique afin de recueillir l'avis des parties prenantes sur les enjeux, les objectifs et les choix sur le plan de l'amélioration de l'efficacité et de l'impact de l'aide humanitaire de l'UE. Elle a tenu compte du contexte mondial en pleine évolution en ce début de XXI^e siècle. La **consultation des parties prenantes, intitulée «L'aide humanitaire de l'Union: un instrument adéquat?»**, a été clôturée en mars 2013 et 55 réponses ont été recueillies, ce qui représente plus d'une centaine de parties prenantes. En juin 2013, une conférence des parties prenantes réunissant près d'une centaine de participants a été organisée pour donner suite à cette consultation. Il est prévu d'alimenter les domaines d'action respectifs, tels que la résilience, l'innovation et la protection civile, à partir des résultats de la consultation.

La coopération internationale est vitale compte tenu des conditions d'intervention humanitaire de plus en plus difficiles. Au cours de l'année 2013, l'UE a continué de s'exprimer dans les instances multilatérales. Fer de lance du programme de transformation, l'UE a eu pour ambition d'améliorer l'intervention humanitaire collective en renforçant la coordination, le leadership et la responsabilité à l'échelle mondiale. Conformément à la devise «Agir ensemble pour les personnes dans le besoin», l'UE (représentée par la Commission) préside depuis juillet 2013 le groupe de soutien des donateurs du BCAH (le mandat expire en juillet 2014). Ce groupe joue un rôle essentiel concernant la consultation des donateurs d'aide humanitaire à propos des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (BCAH).

La mise en œuvre de la **politique d'aide alimentaire à caractère humanitaire** s'est également poursuivie au cours de l'année. L'UE a démontré son engagement en faveur d'une aide alimentaire à caractère humanitaire efficace en participant aux travaux relatifs à la convention concernant l'assistance alimentaire (CAA). En consolidant son rôle central dans les négociations relatives à la CAA, l'UE entend jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette convention. L'orientation stratégique de la CAA est fondée sur le basculement d'une aide alimentaire au profit d'une assistance alimentaire, la promotion d'une assistance en espèces, lorsque cela est approprié, et l'utilisation de la convention en tant que plate-forme de promotion du programme politique et des approches et idées innovantes au sein des enceintes internationales.

La Commission a également poursuivi son engagement à soutenir le développement et le renforcement des **capacités de préparation et de réponse humanitaires collectives au niveau mondial**. En 2013, un montant de 21 millions d'euros a été affecté aux programmes de renforcement de la capacité de réaction humanitaire afin de soutenir 18 nouveaux projets de renforcement des capacités pour une durée maximale de deux ans. Ces programmes ont été entrepris dans le cadre d'agences des Nations unies, d'ONG et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Leurs priorités étaient les suivantes:

- *une architecture humanitaire mondiale renforcée*: l'accent a été mis sur le renforcement du système d'intervention humanitaire, par exemple en favorisant les synergies entre les partenaires et la mise en commun des ressources et des outils (tels que les équipes d'intervention rapide) pour soutenir les fonctions intégrées des organismes chefs de file sectoriels;
- *la nutrition et l'assistance alimentaire*: pour soutenir les initiatives qui appuient la mise en œuvre de la politique européenne d'aide alimentaire à caractère humanitaire et sa coordination.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2013, l'UE a répondu de manière efficace à la nécessité sans cesse croissante de réaction urgente et d'aide humanitaire dans le monde entier et a aidé plus de 120 millions de personnes. En maintenant le montant élevé des aides versées en 2012 (plus de 1,3 milliard d'euros²²), l'UE est intervenue dans toutes les grandes catastrophes (Syrie, République centrafricaine, Philippines, Sahel, etc.) et a souligné son rôle de principal donateur mondial d'aide humanitaire.

Les catastrophes sont de plus en plus nombreuses à l'échelle mondiale et cette tendance devrait se poursuivre en raison du changement climatique, ce qui signifie que l'action humanitaire devra être encore plus efficace. Dans le contexte de crise économique, de nouveaux efforts ont été déployés pour veiller à ce que chaque euro soit dépensé utilement. Cela a non seulement signifié qu'il a fallu faire en sorte qu'une aide adéquate parvienne au bon moment à ceux qui en avaient le plus besoin, mais aussi trouver des moyens de faire plus avec moins. En 2013, l'accent a été particulièrement mis sur une rapidité et une efficacité accrues tout en supprimant les doubles emplois au niveau des procédures et des actions.

Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la protection civile, notamment l'ouverture du Centre de réaction d'urgence et l'adoption de la nouvelle législation européenne relative à la protection civile qui renforce considérablement la collaboration entre les États membres dans les interventions en cas de catastrophe. La situation d'urgence aux Philippines représente un exemple de réussite en matière de coordination des opérations d'aide humanitaire et de protection civile et de collaboration étroite entre la Commission et les États membres. Immédiatement après la catastrophe, tous les États membres ont réagi de manière positive aux demandes d'aide qui ont été coordonnées par le Centre de réaction d'urgence et qui ont été complétées par une intervention humanitaire rapide et d'autres formes d'aides fournies par l'UE.

Des informations générales à propos d'ECHO figurent à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

Des informations financières sur les réalisations de la Commission dans le domaine de l'aide humanitaire et de la protection civile en 2013 figurent à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/echo/funding/key_figures/echo_fr.htm

Des informations pratiques relatives aux années précédentes figurent à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/echo/about/annual_reports_fr.htm

²²

Ce montant inclut uniquement l'aide de la Commission et non pas les contributions des États membres de l'UE.